

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le vendredi 27 juin 2025, s'est réuni à la salle de l'ancien presbytère, au Mont-Saxonnex, le jeudi 3 juillet 2025, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : *Commune de CLUSES :* Eric DUCRETTET ; *Commune de MARNAZ :* Hakim BOURAHLA ; *Commune de MIEUSSY :* Régis FORESTIER, *Commune de THYEZ :* Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON ; *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Marie-Pierre PERNAT, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Marc GUFFOND, Roger ROCH, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Véronique GUERIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :* Stéphane BOUVET, Jean-Charles MOGENET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, *Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Lucas PUGIN.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : *Commune de CLUSES :* Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER ; *Commune de MARNAZ :* Chantal VANNON, *Commune de MIEUSSY :* Didier JANCART, *Commune de SCIONZIER :* Quentin MONNET, Caroline NIGEN, *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Christophe PAULIN, Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER, Jeanne VAUTHAY, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Sandro PEPIN, Julien DUSSAIX ; *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Christian RAIMBAULT, Antoine VALENTIN ; *Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Daniel REVUZ.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	23
Pouvoirs :	:	1- Monsieur Daniel REVUZ donne pouvoir à Monsieur Lucas PUGIN.

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe PERY, Vice-Président.

Délibération n° 2025-32 (Question n°7)

OBJET : « **TRAITEMENT DES DECHETS** » – Création d'un emploi à temps complet d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, afin de promouvoir un agent de notre collectivité.

Un fonctionnaire de notre syndicat, affecté au service du traitement des déchets, qui occupe actuellement un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, remplit désormais les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Cette proposition d'avancement de grade répond aux conditions d'avancement définies dans les lignes directrices de notre syndicat.

A cette fin, il convient de créer un emploi de d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe actuellement occupé par l'agent, sera supprimé après l'avancement de grade de cet agent.

Les crédits complémentaires nécessaires sont prévus au budget 2025.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 24 juin 2025 et du Bureau syndical en date du 24 juin, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes à cette compétence :

- Décide la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet, au service traitement des déchets, à compter du 1^{er} septembre 2025, afin de permettre la promotion d'un fonctionnaire de notre syndicat.
- Mandate Monsieur le Président, afin de pourvoir cet emploi.

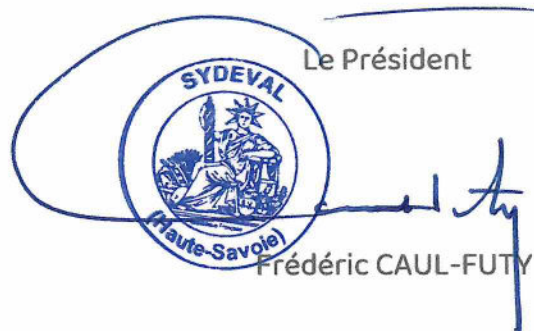
- Supprime l'emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe inscrit dans le tableau des emplois dès l'avancement de grade effectif de l'agent, à savoir à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Modifie, en conséquence, le tableau des emplois se rapportant au Budget Traitement des déchets,
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe du traitement des déchets, au chapitre 012, service 2, aux différents articles concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an
 susdits

Le Secrétaire de séance,


 Jean-Charles MAGNIET

Le Président


 Frédéric CAUL-FUTY